

Délibération n° 25-029

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du

24 février 2025

Secrétaire de séance

Madame Virginie WIART.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à 14 heures
Le centre communal d'action sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Madame WIART Virginie.
En suite de convocation en date du 10 février 2025.

Objet de la délibération

Modification de la délibération

n° 23-101 du 18 septembre 2023 – Immobilier

terroir de Boussières-en-Cambrésis – Aliénation de la parcelle

ZA 39 au profit de Monsieur DUDANT Pierre-Henri.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 12

Effectif votant : 13

Présent(s) : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mme Sylviane Liénart, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhayé, Mr Michel Mauprivez, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mr Alain Delevallée.

Absents, excusés, représentés : Mr François-Xavier Villain, Mme Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie Labadens, Mme Brigitte Bracq, **Mme Sabine Cagnard donne procuration à Mme Dominique Cardon.**

Par délibération n° 23-101 du 18 septembre 2023, le Conseil d'Administration avait accepté à l'unanimité la vente de la parcelle de terre cadastrée ZA 39 de 44a 00ca sis Lieu-dit « Le Riot de Rieux » (59217) sur le terroir de Boussières-en-Cambrésis **au prix de 6 591.00€ soit 6 500.00€ l'hectare au profit de Monsieur DUDANT Pierre-Henri.**

Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de modifier la délibération n° 23-101 du 18 septembre 2023 comme suit en gras :

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire, sur le terroir de Boussières en Cambrésis :

- De la parcelle de terre cadastrée ZA 39 de 44a 00ca sis Lieu-dit « Le Riot de Rieux » (59217).

Cultivée par Monsieur DUDANT Pierre-Henri domicilié, 4 Rue de la Chapelle à Béviliers (59217).

Monsieur DUDANT Pierre-Henri souhaite acquérir la parcelle en question au prix de :

- **2 900.00€ soit 6 591.00€** l'hectare pour la parcelle cadastrée ZA 39 de 44a 00ca sur le terroir de Boussières-en-Cambrésis.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la vente à Monsieur DUDANT Pierre-Henri de la parcelle :
 - ZA 39 de 44a 00ca sur le terroir de Boussières-en-Cambrésis au prix total de **2 900.00€ (deux mille neuf cent euros)**.
- Décide que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur.
- Dit que le fermage concernant la parcelle en question cessera d'être dû à compter de la date de signature de l'acte de vente.
- Autorise Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer, au nom du CCAS, l'acte de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Les membres du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDENT

D'accepter la modification de la délibération n° 23-101 du 18 septembre 2023 d'aliénation de la parcelle ZA 39 de 44a 00ca sis Lieu dit « Le Riot de Rieux » (59217) sur le terroir de Boussières-en-Cambrésis au prix de 2 900.00€ (deux mille neuf cent euros) soit 6 591.00€ l'hectare au profit de Monsieur DUDANT Pierre-Henri domicilié, 4 Rue de la Chapelle à Béviliers (59217).

De dire que les autres points de la délibération précitées restent inchangés

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

